# Etude de cas maintien dans l'emploi

SAMETH HEDA

Jacques NADDEO & Filomène GIGLIO

Chargé(e)s de maintien dans l'emploi



# LA SALARIEE



# Guylaine G.

41 ans

Agent de service hospitalier dans une maison de retraite à Gémenos depuis juillet 2005 (Groupe SURESNES GEM VIE plusieurs établissements sur le département)

> Handicap moteur Arthrose lombaire

### Son expérience précédente :

- Surveillante de nuit dans une maison d'accueil spécialisée (MAS)
  - Etalagiste en bijouterie
  - Responsable d'équipe dans un fast food

#### Formation/niveau scolaire:

- CAP petite enfance
- Brevet d'état éducateur sportif
  - Niveau classe de 1ère

# PROCESSUS DU SIGNALEMENT

#### Mars 2006

Arrêt maladie de Guylaine

#### **Août 2006**

Reprise refusée par le Médecin du travail Inaptitude temporaire Nouvel arrêt maladie



#### 24 novembre 2006

Rendez-vous avec le chargé de maintien dans l'emploi du SAMETH HEDA

Rencontre avec le Médecin conseil Longue maladie

Demande du statut travailleur handicapé



Octobre 2006

Rencontre avec

1 assistante sociale de la CRAM SE

06/10/2006
Fiche signalement maintien pour orientation vers SAMETH HEDA

### LA RECHERCHE DE PROJET



#### 24 novembre 2006

1er rendez-vous avec le SAMETH HEDA





Guylaine n'a pas de projet précis mais elle veut rester dans l'entreprise



#### Méthodologie:

- Est-ce que la personne sait ce qu'elle a ?
- Est-ce que la personne sait ce qu'elle peut faire ?
- Est-ce que la personne sait ce qu'elle veut faire ?



Le chargé de maintien du SAMETH HEDA conseille **un bilan de compétences** qui sera financé par le FONGECIF



**Du 1<sup>er</sup> mars 2007 au 17 avril 2007** Guylaine réalise son bilan de compétences



# LE PROJET

### ANIMATRICE SOCIO CULTUREL

#### ✓ Compatible :

- avec le handicap et les contre-indications médicales
- avec le niveau d'études et de formation
- avec les aspirations et la personnalité de Guylaine

#### ✓ Bon potentiel d'employabilité dans plusieurs domaines :

- centres sociaux
- foyers jeunes travailleurs
- tourisme social
- associations liées à l'environnement
- centres d'accueil
- établissements pour personnes âgées ou handicapées



Mai 2007

Le Médecin du travail valide le projet de formation

# LA FORMATION

- ✓ Elle doit avoir lieu du 28 janvier 2008 au 18 novembre 2008
- ✓ La pré inscription a déjà été effectuée par Guylaine
- ✓ Un examen d'entrée en décembre 2007 doit valider l'inscription définitive
- ✓ La formation est en alternance, une semaine en centre de formation, une semaine en entreprise



#### **FIN MAI 2007**

Le SAMETH HEDA reprend contact avec l'employeur. Celui-ci est très intéressé par le projet de Guylaine car il emploie des animatrices socio culturel dans ses établissements et 1 poste pourrait se libérer sur Gémenos fin 2007.

### PROBLEMATIQUE POUR L'ENTREPRISE



Comment assurer le remplacement de la salariée durant les périodes de formation sans que cela occasionne de surcoût ?



Le SAMETH HEDA propose la mise en œuvre d'un contrat de rééducation en entreprise

### LE CONTRAT DE REEDUCATION EN ENTREPRISE

### Qu'est ce que c'est?

- ✓ C'est un contrat cofinancé par la Sécurité sociale qui prend en charge une partie du salaire chargé
- ✓ Cette procédure est soumise à l'accord de la Direction Départementale du Travail et la CDAPH (ex COTOREP)
- ✓ Ce contrat peut durer 2 ans maximum. La prise en charge maximale est de 70 % et est dégressive. Le taux de prise en charge est négocié avec la Sécurité sociale
- ✓ Pour bénéficier du contrat de rééducation, le ou la salarié(e) doit être en arrêt de travail



Le SAMETH HEDA effectue la demande de contrat de rééducation qui est accordée le 30 août 2007

# **EPILOGUE**

Le contrat de rééducation démarrera en même temps que la formation de Guylaine. Ce contrat lui permettra d'effectuer ses périodes de formation en alternance dans l'entreprise, sur son futur poste de travail.

Contactée début septembre, la directrice de la maison de retraite m'informe qu'elle a dû embaucher une animatrice en CDD en attendant le retour de Guylaine dans l'entreprise.

Cette situation de maintien dans l'emploi qui est toujours en cours, a nécessité la mobilisation d'un réseau composé des partenaires suivants :

Le Médecin Le Médecin Le Médecin du traitant conseil travail L'assistante L'organisme de La CDAPH sociale de la bilan **CRAM SE** L'organisme de L'OPCAREG L'entreprise formation Le chargé de Celui-ci est le garant du maintien → processus de maintien **SAMETH HEDA** et du suivi du dossier

Cette action de maintien dans l'emploi a nécessité :

